

ARRONDISSEMENT D'EVREUX  
Canton de CONCHES  
Mairie de  
27190 FERRIERES HAUT CLOCHER  
Tél. 02.32.24.94.20

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU  
LUNDI 21 FEVRIER 2022 à 20h  
dans la salle multi-activités

Étaient présents : MM. Jean-Daniel GUITTON, Sophie JEHENNE, Raphaël TANGUY, Bernadette CHAILLOT, Jean-Pierre LE BIEZ, Eric WASIELA, Stéphane CARREZ, Véronique DUVALLET, Hinda KASDAR, Robert BEAUTIER, Catherine VASSEUR, Emmanuel TERRYIN

Absents : Frédéric MARCHAND, Christelle VERGER, Magali RAVARD (procuration à S. JEHENNE)

Secrétaire de séance : Sophie JEHENNE

## **DEBAT SUR LA PROTECTION SOCIALE DES AGENTS DE LA COLLECTIVITE**

La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 fait obligation aux employeurs publics de participer financièrement à la protection sociale complémentaire de leurs agents, à compter du 1er janvier 2025 pour la prévoyance et du 1er janvier 2026 pour la santé. Les minimums à verser sont respectivement de 20 et 50 % de montants de référence qui ne sont pas encore publiés. Après en avoir débattu, le choix s'orienterait vers l'adhésion aux conventions de participation proposées par le centre de gestion 27.

## **RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte de Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement)**

Le projet de RIFSEEP, adopté lors de la réunion du 15 novembre dernier, a reçu un avis favorable du comité technique en date du 11 janvier 2022. Ce régime indemnitaire est donc instauré tel que présenté au comité technique, dans la collectivité, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022.

## **RETROCESSION DES EQUIPEMENTS PUBLICS DU LOTISSEMENT DE L'IMPASSE DE LA POMMERAIE**

Le transfert des équipements communs du lotissement de l'impasse de la Pommeraie appartenant à Monsieur Pierre BEAUMESNIL est accepté. Monsieur Le Maire est autorisé à signer l'acte de cession qui sera établi à l'office notarial ALZONNE-PAYS-GIGUET de Conches en Ouche.

## **POSE DE RADARS PEDAGOGIQUES**

Afin de réduire la vitesse dans le bourg, il est décidé de faire poser 3 radars pédagogiques au prix de 7 400 € ht et de solliciter une subvention au titre des amendes de police.

## **PARTICIPATIONS FINANCIERES DES COMMUNES DE PORTES ET ORMES A L'ACTIVITE JUDO**

Il est décidé de demander aux communes du SIVOS d'Ormes, à savoir Ormes et Portes de rembourser la différence restant à charge entre la cotisation annuelle versée au dojo club par la commune de Ferrières Haut Clocher et le prix payé par les parents.



### RAPPORT DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Dans le cadre de sa délégation du 15 mars 2021 modifiée le 15 novembre 2021, le maire a pris les décisions suivantes :

6. Location d'un local pour une activité de restaurant au prix de 600 € ht par mois
7. Acceptation du devis de l'entreprise JOSSE du Neubourg pour l'achat d'une balayeuse au prix de 21 000 € ttc.
8. fin de mise en service d'une automate de régulation du chauffage au prix de 4 649.82 € ttc.

### QUESTIONS DIVERSES

City stade : le dossier de demande de subvention DETR a été déposé de nouveau pour un montant de travaux d'environ 170 000 € ht

Virement de crédits au budget commerce multiservices : une somme de 9 000 € a dû être ôtée du chapitre « charges de personnel » (012) pour alimenter le chapitre « charges à caractère général » (011).

Subventions habituelles aux associations : la somme de 2 300 € prévue au budget primitif a été répartie comme d'habitude, soit 1 300 € pour les P'tits loups et 1 000 € pour l'Union de l'amitié.

Fait le 23 février 2022

Le Maire

